A R R Ê T É

N°2023/T195

Objet :
ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire de VIF,
Guy GENET

Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté du Maire n°2021/R209 en date du 23 septembre 2021, portant délégation de signature au profit de Monsieur Aymeric FAIVRE, Directeur des Aménagements Urbains et des Services Techniques ;
Vu les demandes en date des 01 et 21 décembre 2023 par lesquelles l'entreprise RAMPA ENERGIES – Parc industriel Rhône Vallée Nord – 07250 LE POUZIN, sollicite l'autorisation de procéder aux travaux de pose et raccordement d'un coffret BT en limite de propriété pour le compte d'ENEDIS ;
Vu l'arrêté n°23-AV00591 délivré en date du 29 novembre 2023 par les Services de Grenoble Alpes Métropole au profit d'ENEDIS;
Vu l'arrêté de circulation et de stationnement 2023T187 délivré en date du 05 décembre 2023 au profit de l'entreprise RAMPA ENERGIES ;
Vu l'arrêté n°23-AV00656 délivré en date du 21 décembre 2023 par les Services de Grenoble Alpes Métropole au profit d'ENEDIS;
Considérant que les travaux ne peuvent être effectués dans les délais impartis ;
Considérant que pour permettre l'exécution des travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise chargée de leur réalisation, et des usagers des voies, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE :

Article 1 : **Les prescriptions de l'arrêté 2023T187 sont prorogées jusqu'au 05 janvier 2024 inclus.**

Article 2: *Exécution*
Le Maire de la commune de Vif, la Directrice Générale des Services de la commune et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VIF. Il sera également notifié à l'intéressé.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vif, le 22 décembre 2023,

Par délégation du Maire,
Le Directeur des Aménagements Urbains et des Services Techniques,
Aymeric FAIVRE

MAIRIE DE VIF 38450 (Isère)